

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 février 2023 à 20h

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 20.02.2023

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Membres présents : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, STERN Marie-Madeleine, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, CHRIST Fabienne, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, LEBERQUIER Fanny, RUFFENACH Emmanuel, SPOHN Bruno, LUTZ Estelle

Membres absents excusés : WEBER Denis (procuration à CHRIST Fabienne)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

La séance se déroule en présence de M. Laurent KRIEGER, conseiller d'Alsace

1. Adoption du PV du 09.01.2023

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Délégation maîtrise d'ouvrage pour la voie verte entre Willgottheim et Neugartheim

Le schéma intercommunal des itinéraires cyclables élaboré en 2019 intègre dans ses objectifs la traversée d'Ouest en Est du territoire du Kochersberg pour déboucher sur l'Eurométropole de Strasbourg. Pour notre commune, il s'agit précisément de créer un tronçon reliant Willgottheim / Neugartheim-Ittlenheim / Schnersheim offrant ensuite la possibilité de se raccorder à Wiwersheim et aux autres voies vertes déjà existantes dans le Kochersberg.

Cette liaison relèverait du statut de voie verte permettant un partage de son usage entre cyclistes et piétons, tout en veillant à la bonne prise en compte de l'activité agricole exercée à proximité immédiate. Elle permettrait ainsi des déplacements sécurisés non seulement pour les enfants et familles à l'occasion des déplacements scolaires au sein du regroupement pédagogique intercommunal, mais ouvrirait aussi la possibilité de nouveaux itinéraires de promenades et plus généralement de loisirs, et offrirait même une alternative à la voiture pour certains déplacements du quotidien.

Pour la part relevant de la Commune de Willgottheim, le budget prévisionnel de l'opération est construit comme suit :

Dépenses	en € TTC	Recettes	en € TTC
Maîtrise d'œuvre	16 615,39 €	DSIL	106 535,00 €
Travaux	255 684,00 €	CeA	68 952,42 €
Diagnostic enrobé	1 800,00 €	CC Kochersberg	7 950,00 €
Total	274 099,39 €	Total	183 437,42 €

Déduction faite de la TVA à récupérer, le reste à charge de la commune devrait s'élever à 46 359,76 € soit 20 % du coût HT.

Dans le cadre d'itinéraires structurants comme celui-ci, la Communauté de communes du Kochersberg propose aux communes qui le souhaitent de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ; c'est alors l'intercommunalité qui peut réaliser, pour le compte des communes, les études (notamment la concertation avec la Collectivité Européenne d'Alsace qui est gestionnaire de voirie), procédures, marchés publics, travaux, suivis, demandes de financement, règlement des factures... A l'issue de l'opération, l'état des dépenses et des recettes est réalisé pour chaque entité, permettant ainsi aux communes de limiter leurs mouvements de trésorerie au « net à payer ». Ce dispositif revêt un caractère facilitateur qui n'enlève en rien la détermination des projets à l'échelle locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de réalisation de voie cyclable et le plan de financement présenté,
- de confier par délégation la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la Communauté de communes du Kochersberg,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en premier lieu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

3. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 21 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 27,64 %
- TFPNB : 45,00 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2023 les taux d'imposition fixés en 2022 :

- TH : 10,49% (taux de 2019)
- TFPB : 27,64 %
- TFPNB : 45,00 %

4. Accord collectif sur le télétravail

Considérant que le télétravail s'est particulièrement répandu au sein de la fonction publique au cours des 5 dernières années avec une accélération inédite à partir de l'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ;

Considérant que, devant la nécessité et l'urgence de sécurité et de santé, certains agents ont été placés, de fait, en télétravail en dehors de tout cadre réglementaire, soulevant ainsi des questions nouvelles tant juridiques qu'opérationnelles ;

Considérant la nécessité de réexaminer plus largement la place de cette modalité de travail parmi d'autres, d'interroger l'organisation du travail dans la fonction publique au regard notamment de la continuité des services publics, de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, et des nouveaux enjeux sociétaux (impact environnemental, territorial, attractivité du secteur public), le Gouvernement a choisi de privilégier la voie du dialogue social tel qu'issue de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique pour redéfinir un nouveau cadre réglementaire sur le télétravail qui soit à la fois commun aux trois versants de la fonction publique et particulier à chaque fonction publique ;

Considérant l'accord collectif inter-fonctions publiques approuvé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par l'ensemble des syndicats et des employeurs de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale, lequel impose à tous les employeurs publics d'engager des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail qui déclinera l'accord pris au niveau national ;

Considérant, l'ouverture des négociations au sein du comité technique placé auprès du centre de gestion du Bas-Rhin le 24 novembre 2021 et de l'accord qui en est issu le 22 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

- **d'adopter** l'accord collectif sur le télétravail issu des négociations avec les organisations syndicales représentatives sein du comité technique placé auprès du centre de gestion du Bas-Rhin et signé le 22 novembre 2022 ;
- **d'instaurer** le télétravail dans le respect des dispositions réglementaires du décret du 11 février 2016 suscitée et de l'accord collectif ;

5. Rapport des commissions

Communication :

- Mise en route de l'application IntraMuros
- Lancement de la mise à jour du site internet + questionnement sur l'opportunité de créer un nouveau site

Animations : Projets d'événements à proposer sur 2023 / début 2024 :

- 11.02.2023 : Plantation des arbres de naissance
- 21-23.04.2023 : Exposition MOF
- 03.06.2023 : Journée citoyenne
- 13.07.2023 : Cérémonie pour les jeunes diplômés
- 16 ou 17.09.2023 : Journées du Patrimoine -Balade découverte du village avec guide
- 11.11.2023 : Cérémonie de commémoration de l'armistice
- 02.12.2023 : Marché de Noël
- 14.01.2024 : Repas des aînés
- 19.01.2024 : Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux arrivants

Réflexion sur la relance d'activités pour les seniors (60 ans et plus)

Gestion et entretien des bâtiments : en attente des devis pour planifier les travaux :

- Périscolaire : entretien cuisine (projet pour la journée citoyenne ?)
- Ecole : remplacement éclairage par LED (faisable mais complexe)
- Chapelle St-Wendelin : peinture intérieure et extérieure
- Presbytère / salle de la chorale : peinture suite dégât des eaux
- Sacristie / Chaufferie / Cheminée : crépi à refaire
- Collectif place du curé Bertomé : installation placard pour condamner l'accès au compteur général
- Eglise Woellenheim : travaux de toiture à la sacristie + mur mitoyen

Logements communaux :

- Appartement au-dessus de l'atelier municipal : loué / remise des clés vendredi dernier
- Appartement ancienne caserne des pompiers : désistement au dernier moment du locataire prévu / logement disponible à la location (studio de 25 m² / loyer de 300 €)

Sport, loisirs et jeunesse : réunion de la commission ce mercredi 1^{er} mars à 20h

Sécurité :

A Woellenheim : démarrage des travaux avec pose des coussins berlinois et signalisation. Il manque le traçage, qui devrait être fait cette semaine.

A Willgottheim : projets dans l'objectif d'apaiser et sécuriser la circulation :

- Panneau clignotant de rappel de la priorité à droite aux entrées du village
- Traçage au sol de pointillés à chaque intersection pour faire ralentir les automobilistes (pas de « Cédez le passage » autorisé sur une départementale)
- Remplacement du miroir cassé au niveau des Couvoirs de l'Est
- Retraçage des passages piétons détériorés
- Ajout d'un nouveau passage piéton entre la pharmacie et le virage
- Rue du Kochersberg (arrêt des bus scolaires) : interdire le stationnement en période scolaire sur le côté gauche jusqu'au chemin des écoliers
- Réflexion sur la façon de ralentir la circulation à proximité de l'école et de la pharmacie (différentes solutions sont à l'étude)

Embellissement :

- Décorations de Noël : création de décorations faites maison (projet journée citoyenne ?)
- Achats de nouveaux luminaires pour accrocher aux lampadaires

6. Demande de subvention

L'ASW (football) a adressé à la mairie une demande de soutien exceptionnel pour le voyage de 45 jeunes de 15 à 18 ans à Barcelone. Le coût total du voyage s'élève à 38 000 €, soit environ 800 € par jeune. Le club a également organisé une vente de saucissons et une soirée après-ski pour réduire la part à la charge des familles.

En 2022, pour le voyage des jeunes en Italie, la commune avait attribué une subvention de 500 €. Pour 2023, la maire propose de renouveler la subvention pour le même montant.

Une subvention de 500 € au profit de l'ASW est approuvée par 13 voix pour, une abstention et un absent au moment du vote.

7. Informations diverses

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : La maire rappelle aux élus la réunion de lundi prochain 6 mars pour la suite de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- Atelier de sculpture-gravure : L'artiste, Frédérique Badonnel, établie dans le bâtiment de l'office du tourisme de Truchtersheim s'installera à partir de juin à l'étage de la mairie de Willgottheim Elle proposera des ateliers et cours pour enfants et adultes. Un rafraîchissement de la pièce de l'étage est en cours (peinture + remplacement éclairage).
- Permanence députée : Le 16 mars prochain, la députée Françoise Buffet installera sa permanence ouverte au public à la mairie de Willgottheim.
- Projet immobilier : 6 recours contre le permis de construire accordé au projet de construction de 21 logements (19 appartements + 1 maison bi-famille) à l'arrière rue principale ont été adressés à la mairie.

8. Présentation des dispositifs d'aide de la Collectivité européenne d'Alsace

Laurent Krieger, conseiller d'Alsace, remplace Etienne Burger, décédé le 12 février 2022. Il fait actuellement le tour de 23 conseils municipaux pour présenter ses fonctions, les compétences et les dispositifs d'aide de la CEA.

La CEA (Communauté Européenne d'Alsace) regroupe 7 territoires (Nord Alsace, Ouest Alsace, EMS, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse, Sud Alsace) et compte 2 millions d'habitants (1,1 million dans le Bas-Rhin + 900 000 dans le Haut-Rhin), 6 500 agents et 80 élus. Elle est présidée par Frédéric Bierry et 15 vice-présidents.

Le territoire Ouest Alsace regroupe 5 cantons (Ingwiller, Saverne, Bouxwiller, Mutzig et Molsheim), 9 communautés de communes, 239 communes (sur les 514 du Bas-Rhin), 233 491 habitants et 571 agents de la collectivité.

Il compte également une délégation territoriale à Saverne, 1 680 kilomètres de routes (hors agglomération), 22 collèges publics, la bibliothèque d'Alsace à Truchtersheim...

Les 2 élus du canton de Bouxwiller se sont répartis le secteur avec Marie-Paule Lehmann au Nord et Laurent Krieger au Sud. La commission territoriale Ouest Alsace Saverne-Molsheim se réunit chaque mois. En parallèle, des réunions des autres commissions ont lieu toutes les 4 à 6 semaines à Colmar.

Compétences actuelles de la CEA : famille et petite enfance, RSA, emploi et insertion, personnes âgées, handicap, aménagement vitalité du territoire, STIS, sport, culture et patrimoine, environnement, attractivité et tourisme, précarité énergétique et logement, collèges, routes et infrastructure.

Nouvelles compétences de la CEA : bilinguisme, enseignement de la langue régionale, culture, patrimoine régional, vie associative, tourisme, développement, coopération transfrontalière

Le budget total de la CEA adopté pour 2023 s'élève à 2,185 milliards d'euros (dont 450 millions d'euros pour la compétence « RSA, emploi et insertion », 67 millions d'euros pour le STIS et 120 à 150 millions d'euros pour les routes et infrastructures).

Aides accordées par la CEA :

- Accompagnement de proximité et l'ingénierie existante (16 millions d'euros consacrés aux structures d'ingénierie publiques au service des territoires et des Alsaciens)

- 4 fonds de soutien aux territoires :
 - o Fonds de solidarité territoriale Alsace (FST)
 - o Fonds communal Alsace (FCA) – pas cumulable avec FAA
 - o Fonds d'innovation territoriale Alsace (FI)
 - o Fonds d'attractivité d'Alsace (FAA) – pas cumulable avec FCA

- 3 aides spécifiques et thématiques :
 - o Investissement lié au tourisme de proximité
 - o Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace
 - o Aides à l'habitat (rénovation, création de logement)

Le taux modulé de Willgottheim s'élève à 46%.